

Kelaouenn Melioneg

N° 25

Octobre 2014

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL

LE MOT DU MAIRE

Dans cette conjoncture de crise que nous traversons depuis déjà de trop nombreuses années, il est une institution de la République qui, lorsqu'elle est à taille humaine comme la notre, fait encore tampon entre la morosité ou le ras-le-bol éprouvés, et le besoin vital, non pas de se laisser aller, mais au contraire d'aller de l'avant, de bouger, de s'organiser, de créer ; bref de vivre.

Ce tampon, c'est la commune, Mellionnec, notre commune à tous et pour tous.

Rappelez-vous. Lors de la dernière campagne municipale, ce ne sont pas des promesses que nous vous avons fait miroiter, mais la suite attendue d'un contrat moral mené à terme dans l'intérêt de tous, que nous vous avons fait valoir.

Le liant qui unit le conseil municipal à la population est fait de dialogue et d'accueil, de travail patient et concerté, mais aussi de respect de la diversité des Idées et opinions.

C'est la raison pour laquelle les comités consultatifs créés lors de notre premier mandat, ont été renouvelés. La réunion du 2 octobre du CM a entériné leur composition faite d'élus et d'habitants. Ils vont maintenant mener à bien un travail constructif qui permettra à vos élus de concrétiser leurs projets en tenant compte de l'avis éclairé qui ressortira de ces séances de réflexion. (voir page 3 la liste des membres)

La lucidité qui a été et reste la notre, notamment dans une gestion saine des finances communales, nous permet aussi d'envisager sereinement l'avenir malgré un acte 3 de la décentralisation qui ne nous a pas encore livré tous ses secrets.

Cette même lucidité nous permettra, le moment venu, d'affronter cette question pour que Mellionnec se sorte au mieux de cette réforme des territoires.

Un autre liant contre le marasme repose sur la richesse des activités à Mellionnec. Activités qui ne se cantonnent pas aux longues et belles journées estivales, mais se déroulent dans le temps. Au niveau de la vie culturelle, les associations, les individus mais tout autant la commune, rivalisent de projets et de manifestations. les idées sont là, mais il arrive que le temps « ne soit pas de la partie » ...

... Qu'il s'agisse du temps, beau ou mauvais qui rythme le quotidien agricole et régente les récoltes annuelles pour le meilleur comme pour le pire

... Ou du temps inscrit dans la durée, du temps qui manque, du temps qui passe, du temps qui permet à chacun de réaliser ses projets en temps voulu.

BONNE RENTRÉE À TOUS

Marie José FERCOQ

LA RENTRÉE DES CLASSES

première rentrée sous l'égide de la réforme des rythmes scolaires. Cette année, Sylvie Le Berre, la directrice, en charge de la maternelle et du CE2, a accueilli – pour la onzième année consécutive dans notre école - 32 élèves répartis sur 2 classes. Anne Kastler, qui est à temps partiel, a pour sa part, la charge des enfants du CP au CM2 et c'est Elsa Daniel qui la remplace le lundi.



Comme vous le savez tous à présent, cette dernière réforme ajoute une demi-journée de classe à la semaine des 4 jours, en l'occurrence le mercredi matin (voir le bulletin n°24 de juin dernier). Pour mener au mieux la mise en place de cette réforme et plaquer au mieux au fonctionnement des employés communaux, Viviane Coutellec continuera d'assurer son poste d'ASEM sur les 4 jours complets et, pour le mercredi matin, le CM a décidé de recruter Emma Tranchard pour la suppléer lors de cette demi-journée. , poste qui sera complété de façon pérenne lors du départ en retraite de Francine Clinchard.

Et puis les TAP : Comme nous l'avions décidé en perspective de la rentrée (voir le BM de juin), c'est le jeudi après-midi que les enfants sont pris en charge par des animateurs au titre des Temps d'Activités Périscolaires.

Depuis la rentrée et jusqu'aux vacances de la Toussaint, un atelier de couture et un atelier de découverte musique (cuivres) sont en place et fonctionnent bien.

L'encadrement est assuré par des animateurs proposés par la CCKB et Viviane Coutellec, en formation BAFA, assure l'activité TAP avec les plus petits.



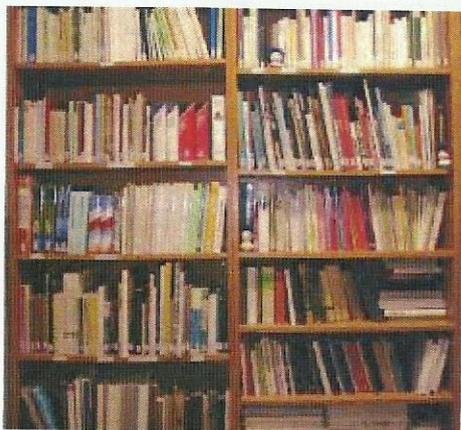
Rappel des Tarifs :

Garderie du matin gratuite de 8h à 8h50. De 16h40 à 18h30 : 1€50 forfaitaire.

Cantine : 3€05 le repas.

LA BIBLIOTHÈQUE

La municipalité ayant choisi de doter la commune d'une bibliothèque municipale digne de ce nom, a effectué les travaux de rénovation budgétisés en avril et a acquis du matériel - bureau, étagères, ordinateur mais aussi logiciels pour la gestion des prêts des livres (4000€, en partie subventionnables).



A cet effet il nous paraissait souhaitable de faire appel à un/une professionnel/le. nous avons donc engagé une auxiliaire de bibliothèque missionnée par le Centre de Gestion 22, moyennant une participation financière de la commune, Mme Corinne Jacob.

Sa mission : aménager les lieux, mettre en place le fonds permanent de 1500 ouvrages prêtés par la bibliothèque centrale des côtes d'armor. Elle sera présente tous les jeudis de 14H à 18h, assurant également l'accueil, les renseignements, les animations et expositions autour du livre. Les autres jours de la semaine, des bénévoles de l'association An Dro d'el Levr assureront les permanences dont Les horaires vous seront communiqués dès que connus.

Deuxième Salon du Livre : En parallèle, lié au regain d'intérêt pour les livres, s'est tenu, avec un grand succès, le second salon du livre organisé par l'association An Dro D'el Levr à l'orangerie du château de Trégarantec, le dimanche 5 octobre dernier. Ce salon, agrémenté d'une exposition d'artisans d'arts a connu, cette année, un flot de visiteurs.

PERMANENCE DES ÉLUS :

- Marie José FERCOQ, Maire : Lundi et Jeudi de 10h00 à 12h00
- Éric LE CAM, 1ère Adjoint : Vendredi de 17h00 à 19h00
- Nicolas LE NEUN, 2ème Adjoint : Lundi de 17h00 à 19h00
- Gisèle LE BOULCH, 3ème Adjointe : Vendredi de 14h00 à 16h00

N'oubliez pas : La Mairie de Mellionnec s'est dotée d'un site Internet – www.mellionnec.fr - où vous trouverez toutes les informations pratiques, administratives et événementielles, concernant la commune ...

EXPOSITION « COURRIERS DE GUERRE »

La commune de Mellionec ayant procédé à la rénovation de l'église, une occasion s'est présentée d'ouvrir l'édifice à une manifestation laïque hors messes et cérémonies culturelles. Après nous être concertés avec le curé de la paroisse, nous avons décidé d'organiser pendant le mois de septembre une exposition intitulée « courriers de guerre », occasion s'il en était de rendre hommage à nos disparus de la « ders des ders » en dehors des hommages traditionnels.



Composée de 20 tableaux prêtés par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le Conseil Général, cette exposition expliquait à travers photos et commentaires format cartes postales géantes, l'évolution des mentalités, de l'euphorie patriotique du début du conflit au doute puis au désespoir d'une guerre interminable.

Nous remercierons Christine Labeyrie, à l'initiative de l'exposition et qui a aidé à sa mise en place et a la compléter par un collectage auprès des habitants de la commune. C'est ainsi que livres, photos, médailles, tableaux et documents familiaux d'époque sont venus enrichir cette exposition et ont grandement suscité l'intérêt des visiteurs.

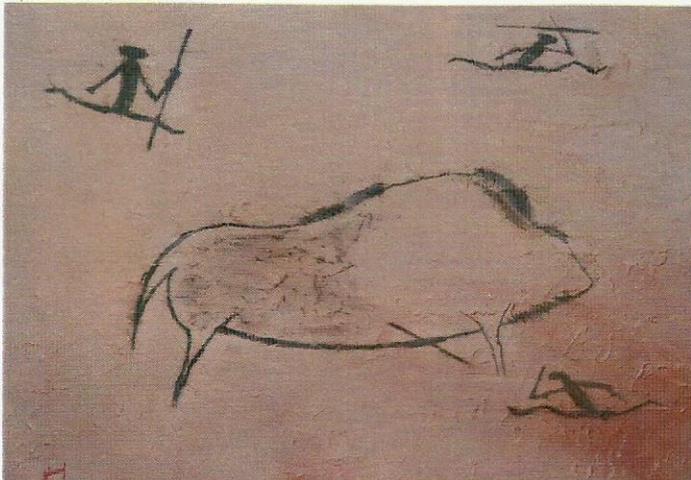
Un grand merci donc aux familles qui ont confié leurs souvenirs et à tous les bénévoles ayant assuré les permanences, dont le curé, Jean-marc L'Hermitte, pour la clôture, mardi 30 septembre.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Kreiz Breizh Villages d'Europe (Adhésion)	50 euros
Parents d'élèves	750 euros
Ty Films	150 euros
Melianimations	150 euros
Kizellan	100 euros
Les Arapates	50 euros
Société de Chasse	150 euros
Sauvegarde de l'église	100 euros
An Dro d'el Levr	150 euros
S.L.Initiative Populaire	50 euros
Saint-Auny Les Sources du Scorff	50 euros
Le Bois du Barde	50 euros

UN CHASSEUR SACHANT CHASSER SANS SON CHIEN... c'est pas évident à dire !

La Rentrée, c'est aussi l'ouverture de la saison de la chasse. Profondément ancrée dans nos campagnes, peut-être faut-il chercher l'origine de cette passion dans la préhistoire puis dans l'abolition des privilèges votée la nuit du 4 août 1789 par l'Assemblée Constituante ? La chasse étant jusqu'alors l'apanage de la Noblesse, ses paysans avaient tout juste le droit de repérer et lever le gibier pour les Maîtres. Avec la Révolution, les citoyens se sont appropriés ce droit, d'autant que le droit de chasse reste attaché à la propriété.



Si la chasse suscite l'engouement, elle a aussi ses détracteurs qui, dans les années passées ont dénoncé les abus trop fréquents et considèrent inadmissible de tuer des animaux. Conscients de ce rejet, et confrontées à la disparition d'un grand nombre d'espèces, les sociétés de chasse se sont tournées vers la préservation et se veulent aujourd'hui comme des associations gardiennes de l'équilibre écologique des campagnes.

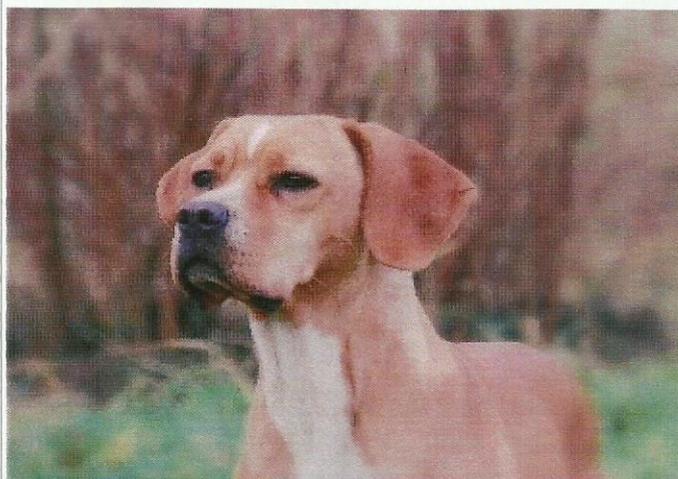
Nous avons mené une petite enquête auprès du président de la société de chasse de Mellionnec, Patrick Tardivel.

Qu'est-ce qu'une société de chasse, Patrick ?

la société de chasse est composée des propriétaires qui louent ou prêtent leurs terres et des chasseurs. À Mellionnec, ce sont 1530 ha qui sont baillés et 500 ha prêtés. On compte également 140 ha baillés au titre de réserves de chasse.

Qui sont les chasseurs de la société ?

Sur 50 « mordus » des brumes du petit-matin, 36 résident sur la commune ou y sont propriétaire terrien. 14 sont des invités permanents chassant depuis de nombreuses années sur Mellionnec. Les effectifs sont stables depuis des années et quelques jeunes ont rejoint cette année la société. Bien sûr, pas de chasse sans un permis obtenu suite à des épreuves théoriques et pratiques tant sur l'environnement que sur le tir en lui-même.



Quels sont les jours d'ouverture ?

Jeudi, samedi, dimanche sur la commune, mais chaque chasseur n'a droit qu'à deux jours de chasse. La saison 2014/2015 a commencé le 21 septembre et prendra fin le 28 février 2015, date butoir de la saison. Certains gibiers, dans un souci de préservation des espèces, sont chassés sur une plus courte période : la perdrix, par exemple, jusqu'au 23 novembre, le faisan jusqu'au 30 novembre, le lapin jusqu'au 12 janvier.

Et le gros gibier, Patrick, c'est quoi ?

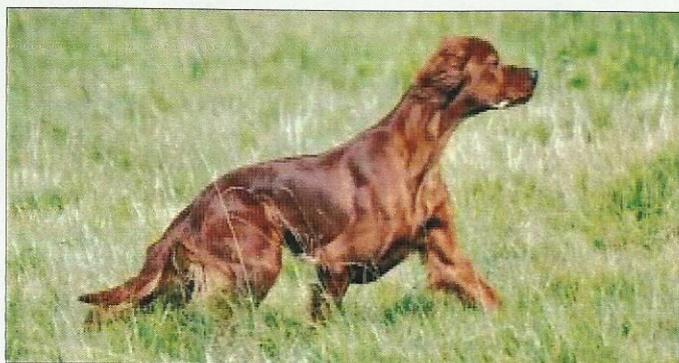
-Ce sont les chevreuils, sangliers, lièvres auxquels la réglementation en vigueur ajoute les renards.

Chaque année, la Direction départementale des Territoires et de la Mer (anciennement DDE & DDA) établit un plan de chasse à partir des études du terrain.

Ce plan prend en compte d'une part la superficie allouée à la chasse et d'autre part le nombre d'animaux recensés sur des circuits bien déterminés au cours de l'hiver. Le nombre d'animaux pouvant être « prélevés » est ainsi déterminé, ainsi que le calendrier des battues.

Il incombe au président d'en tenir à jour le registre détaillé. La battue terminée, chaque animal « prélevé » est identifié par un bracelet et une carte d'identification expédiée à la fédération.

Lors du premier dimanche de Mars suivant la clotûre de la saison de chasse, la société rassemble ses membres, propriétaires des terrains et chasseurs, autour d'un banquet ouvert aux familles et leur servira quelques uns des meilleurs morceaux de la saison écoulée conservés traditionnellement pour cette occasion.



DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX

Par délibération du Conseil Municipal, en date du 2 Octobre 2014, ont été désignés à :

1- la Commission Travaux, Voirie, Bâtiments :

Rémy LE NEUN et André QUILLIO (non élus) ; Eric LE CAM, Robin KING, Yoann ROLAND, Gisèle LE BOULCH, Aymeric DANION (élus)

2- la Commission Gestion Espaces Naturels & Agricole, Tourisme :

Jocelyn BOUGEROL, Freddy CARON, Yann DANNIBERT, Patrick LE MENTEC, Patrick LE NY, Patrick TARDIVEL et Nathalie TALHOUARN (non élus) ; Nicolas LE NEUN, Aymeric DANION, Jeannine VELLY, Jean-Luc EDY, Nelly FALHER (élus)

3- la commission Habitat & Cadre de Vie:

Nicole CARON, Fanny DESANTI, Christian GORREC, Jocelyne HUART, Claude LE LOUARN, Daniel LIVEBARDON (non élus) ; Robin KING, Julie LE FUR, Eric LE CAM, Gisèle LE BOULCH, Marie José FERCOQ (élus)

Brèves Infos : 09 Novembre : Expo de Lapin (organisée par les Arapates)

30 Novembre : Marché de Noël (organisé par Mélianimation)

14 Décembre : Arbre de Noël (organisé par le CCAS)

LES GOÛTS, ÇA NE SE DISCUTE PAS...

MAIS, L'ÉGOUT, SI ! ... Surtout quand on y trouve tout et n'importe quoi ! ...

Le saviez-vous ? À Mellionnec, on ne peut pas tout jeter dans les toilettes. Et Pourquoi ? Parce que, à Mellionnec, notamment dans le bourg, il n'y a pas de « tout à l'égout » ! La commune est dotée d'un réseau d'assainissement qui collecte vos eaux grasses (de vaisselle), vos eaux usées (de lessive et de toilette), mais aussi vos « eaux-vannes » ! Rien d'autre que de la matière qui se dissout dans l'eau. Donc pas de linges, pas de lingettes, ni de coton-tiges, pas de serviettes hygiéniques ni de tampons périodiques et encore moins de litières pour chats !!!

C'est pourtant ce qu'on continue à trouver régulièrement accroché aux barreaux du « dégrilleur » qui empêche les déjections les plus volumineuses d'envahir la station d'épuration de Croezhenchou, les lingettes les plus fines passant au travers et causant les plus gros dégâts.

Certains vont nous dire : « Hého, attendez, vous employez des termes là... ça veut dire quoi « les eaux-vannes » ; c'est quoi un « dégrilleur » ? vous trouvez vraiment tout ça là-dedans ? »

Oui, et en voici la preuve par photo interposée ! (ci-dessous, le bac du dégrilleur)



Et là, c'est facile à comprendre : si les ordures « balancées » dans les toilettes et non dans les poubelles, bouchent le passage au dégrilleur, les eaux usées montent et débordent. Où ça ?

Dans les fossés, bien sûr. Une fois dans le fossé, cette eau peu ragoutante va en partie s'infiltrer dans le sol ... le même sol d'où vient notre eau potable – l'eau « du robinet » ; et en partie, en suivant la pente, elle va rejoindre les cours d'eau qui, eux aussi, contribuent aux besoins des populations en eau potable.

Si on ne veut pas subir de gros problèmes sanitaires, il faut donc un contrôle régulier du dégrilleur par l'équipe communale, employés comme élus, le maire étant responsable, sur sa commune – de la salubrité publique et de la santé de ses concitoyens à cet égard.

Or, à cause de ces incivilités, la commune va devoir prochainement engager des travaux importants de remise en état de la station de Croezhenchou.

Le Maire, Marie José FERCOQ

Ah oui, j'oubliais, les Eaux-Vannes ? Bien sûr, rien à voir avec la préfecture du Morbihan. Il s'agit, en fait, de « nos besoins », ceux issus de notre digestion. Il y a bien sûr d'autres façons de le dire, demandez aux enfants ! ...

L'INFORM

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2013

MELLIONNEC

Extrait du rapport annuel 2013
sur le prix et la qualité du service public

ORGANISATION

Communale

Le service d'assainissement est organisé par la commune.

La population desservie est de 155 habitants.



Le service est organisé par la commune

EXPLOITATION

En régie

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

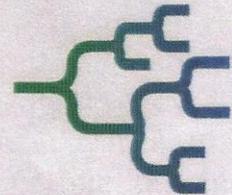


COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 1 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 79 habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 1 km de collecteurs.



ÉPURATION

3 stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la Station d'Épuration de la Route de Plouray : 60 EH,
- la Station d'Épuration de la Route de Rostrenen : 60 EH,
- la Station d'Épuration de La Croix Hinchou : 100 EH.



PRIX

212,80 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 212,80 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,77 €/m³, **somme inchangée par rapport à 2013.**

Sur ce montant, 89 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 11 %.



Répartition des montants collectés